



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des
politiques publiques et de
l'appui territorial**

Tulle, le **14 AVR. 2023**

Le préfet de la Corrèze

à

**Monsieur le président du Conseil
Départemental
Pôle cohésion territoriale
Direction développement et promotion
des territoires
Service transition énergétique
écologique
Hôtel du Département « Marbot »
9, rue René et Emile Fage
BP 199
19005 TULLE cedex**

Objet : Demande d'avis sur projet de création d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Laroche-près-Feyt.

P.J. : un dossier (clef USB)

Le 18 novembre 2022, la société SAS Eveowatts 12, filiale du groupe Eveo Developpements, a déposé un dossier de demande de permis de construire au titre de l'article R. 422-2 du code de l'urbanisme afin d'exploiter un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Laroche-près-Feyt au lieu dit la Tinsougnette.

Le projet étant soumis à évaluation environnementale, je sollicite votre avis et vos observations conformément au V de l'article L 122-1 du code de l'environnement.

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, il sera considéré que vous n'avez pas d'observation à formuler.

**Aucune réponse reçue
> Avis réputé favorable
14/05/2023**

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Jean-Luc TARREGA

Affaire suivie par : Philippe JUGE
Bureau de l'environnement et du cadre de vie
1 rue Souham
B.P. 250 - 19012 Tulle Cedex
Tél : 05 55 20 55 83
Courriel : pref-environnement@correze.gouv.fr
www.correze.gouv.fr